

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 octobre 2021 à 19h00**

Etaient présents : ARNOUITS J.P. – DEKEISTER C – DELFORGE M – DEWYNTER K – DRIEUX D – EVRARD P – LEVISSE P – LUCHET S – PACCOU N – RYCKOORT J – SONNEVILLE V – VERHILLE H -

Absents excusés : BECK B – SAMYN M – PACCOU V

VERHILLE Hélène est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- Abris-bus
- Recherche de médecin
- Concours des maisons fleuries
- SIDEN-SIAN
- SIECF
- Extension du bâtiment technique
- Convention déneigement
- Points sur les dépenses et les recettes au 31.07.2021
- Domaine des Saules
- Retour des commissions
- Divers

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 00, le Président donne lecture du compte-rendu du dernier conseil.

Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

- **Abris-bus**

Monsieur le Maire rappelle que le département a stoppé la reconstruction de l'abris-bus de l'Haeneberg (route de Saint-Omer). L'abris-bus devrait être à 4 mètres de la route. Ce qui est impossible. Monsieur le Maire souhaite reprendre les travaux prévus. Il fera un courrier dans ce sens au Département en demandant de limiter la vitesse à 50km/h.

- **Recherche de médecin**

La commune adhère à « Comm'une Opportunité » afin de publier une annonce pour promouvoir notre commune pour la recherche de médecin.

La commune a participé à un concours et a gagné une vidéo de la commune. La vidéo sera tournée le mercredi 24 novembre par des professionnels.

- **Concours des maisons fleuries**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le jury a transmis le classement du concours des maisons fleuries. La commission propose l'attribution de bons d'achats aux lauréats (comme les années précédentes). Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision de la commission et accepte le montant des bons d'achats attribués aux lauréats.

- **SIDEN-SIAN**

Suite au courrier du SIDEN-SIAN, le conseil municipal accepte les adhésions suivantes :

- retrait de la commune de LIEZ (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- retrait de la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) pour la Compétence C3 « Assainissement Non Collectif »,
- retrait de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de MAING (Nord) pour la Compétence C1 « Eau Potable ».

- **SIECF**

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité à savoir, pour 2021 :

Domaine public routier communal

Année	ARTERES (en €/km)		Autres (en €/m ²) (cabines téléphoniques, sous répartiteur)
	Souterrain	Aérien	
2021	41,29	55,05	27,53

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Domaine public non routier communal

Année	ARTERES (en €/km)		Autres (en €/m ²) (cabines téléphoniques, sous répartiteur)
	Souterrain	Aérien	
2021	1376.33	1376.33	894.61

A noter que le montant pour les installation radioélectriques (antenne de téléphonie mobile) n'est pas plafonné.

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

- **Extension du bâtiment technique**

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail pour le projet d'extension du bâtiment technique en faveur des associations de la commune. Une réunion avec les Présidents des associations aura lieu le mercredi 20 octobre 2021 à 19h00 à la salle de mairie annexe.

- **Convention déneigement**

Monsieur Le Maire présente aux conseillers le projet de convention de déneigement entre la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (C.C.H.F.), la commune de Lederzeele et Monsieur Jean-Paul ARNOUITS agriculteur demeurant 13 route de Saint Omer à Lederzeele. Cette convention autorise Monsieur Jean-Paul ARNOUITS à effectuer les opérations de déneigement en utilisant son propre matériel (tracteur+lame) sachant que la rémunération pour cette activité sera assurée par la CCHF en tant que gestionnaire compétent en matière de voirie et que les sommes seront imputées de l'enveloppe « petits travaux » de la commune.

Cette convention est valable pour la période de viabilité hivernale 2021-2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- **Points sur les dépenses et les recettes au 31.07.2021**

Madame Catherine DEKEISTER fait lecture du bilan au 31 juillet 2021 des dépenses et recettes au niveau de l'investissement et du fonctionnement de la commune. Les dépenses de fonctionnement représentent 59% du budget prévu, les recettes représentent 52% du budget prévu. Concernant l'investissement, les dépenses se montent à 81% des prévisions, les recettes s'élèvent à 46% des prévisions.

- **Domaine des Saules**

Les travaux ont commencé au lotissement « Domaine des Saules ». Le géomètre est passé certifiant une surface de 5 771 m². Deux parcelles sont encore disponibles.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'offre pour l'acquisition du terrain communal situé chemin de la Pâtur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de la Société SCOT'IMMO représentée par Monsieur LANSCOTTE et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte (compromis de vente et vente) concernant la parcelle AA249 d'une superficie de 5 771 m² au profit de la Société SCOT'IMMO ou toute société se substituant à cette dernière au prix net vendeur de 10 € le m², tous les frais étant à la charge du promoteur (géomètre, notaire, toutes autres opérations liées à cette acquisition).

Le prix (57 710 €) sera payable de la façon suivante :

- 32 710 € au comptant le jour de l'acte authentique chez Maître DELANNOYE, notaire à Ardres, au plus tard le 31 décembre 2021 constatant la réalisation de la vente,
- 25 000 € au plus tard le 30 juin 2022, sans intérêt jusqu'à cette date et au-delà avec intérêt au taux légal.

De plus, il y a nécessité de déclasser du domaine public au domaine privé la parcelle AA157 située allée des Charmilles afin de faciliter l'accès au futur lotissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déclasser la parcelle AA157 du domaine public au domaine privé.

• Retour des commissions

- Bâtiments : le portique et les blocs béton seront installés prochainement au dépôt de déchets verts.
- Fêtes et cérémonies : la cérémonie de remise des médailles du travail et des prix du concours des maisons fleuries s'est bien déroulée avec de nombreuses personnalités et de nombreuses familles présentes.
Banquet des aînés : 72 personnes sont prévues à la salle et 21 repas livrés à domicile.
- Conseil municipal des jeunes : le CMJ se réunit le mercredi 13 octobre pour finaliser la boîte à lire et faire le règlement de la boîte à lire. La bourse aux livres organisée le 29 août lors de la randonnée des mottes a permis de reverser 50 € au Téléthon.
- Nettoyons la nature : 18 participants
- CLSH : les enfants, les parents et l'équipe d'animation dressent un bilan très positif du millésime 2021.
- Médiathèque : bonne fréquentation
- Numérique : les tablettes, l'écran et l'ordinateur sont opérationnels à l'école maternelle. De même que l'ordinateur de la directrice et les 8 ordinateurs à l'école primaire. Le vidéoprojecteur de la 4^{ème} classe a été changé.
- Voirie : la peinture des passages piétons a été refaite.
La remise en état de la chaussée Chemin des capucines, Chemin du Long Champs Nord et Route du Krom Straete est prévue pour 2022.

• Divers

La commission d'accessibilité s'est réunie à la sous-préfecture de Dunkerque pour l'extension du cabinet de kinésithérapeutes. La commission d'accessibilité a rendu un avis favorable. Par contre, la commission de sécurité a rendu un avis défavorable car il manque l'attestation du maître d'œuvre certifiant la solidité du bâtiment.

Deux nouvelles demandes de remboursement des arrhes ont été reçues, la location de la salle polyvalente n'ayant pu avoir lieu du fait du covid. Les membres du conseil municipal acceptent

le remboursement et accepte la décision modificative proposée afin d'allouer les crédits nécessaires.

Monsieur le Maire propose une décision modificative afin d'annuler le titre d'occupation du domaine public sur exercice comptable 2020 par l'émission d'un mandat. Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal approuve la décision modificative.

La troupe « les fous à réAction propose le spectacle « La Place » le vendredi 10 décembre 2021 à 20h00 à la salle de mairie annexe. La commune prévoit le verre de l'amitié à l'issue du spectacle.

Le Téléthon aura lieu le samedi 4 décembre 2021. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 14 octobre à 19h00 à la salle de mairie annexe. La randonnée des mottes a rassemblé 535 participants.

Personnel communal: Conformément à l'avis du CTP (Comité Technique Paritaire Départemental), Monsieur le Maire propose la suppression d'un poste d'adjoint administratif à 21.50h et la création d'un poste d'adjoint administratif à 17.50h. Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition à l'unanimité.

La Communauté de Communes des Hauts de Flandre a entrepris une modification de ses statuts lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 septembre dernier. Monsieur le Maire donne lecture des modifications. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De donner un avis favorable aux modifications statutaires de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre listées ci-dessus,
- D'approuver la modification des statuts de la communauté ci-annexés et notamment son article 2 relatif aux compétences.

La commune adhère au Contrat Enfance Jeunesse pour l'accueil périscolaire et le centre de loisirs. Désormais le Contrat Enfance Jeunesse est remplacé par la Convention Territoriale Globale. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent la Convention Territoriale Globale et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Un dernier tour de table est réalisé :

Monsieur Julien RYCKOORT informe le conseil municipal que la SPAEL souhaite reprendre les festivités comme avant la crise sanitaire. Le défilé de la Saint-Martin aura lieu le mardi 9 novembre. La fête de Noël aura lieu le dimanche 12 décembre et un repas couscous est prévu en février 2022.

Madame Nelly PACCOU précise que le parquet de l'Eglise a été vitrifié.

La séance est clôturée à 21h00.